



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE LA HAUTE-MARNE

Information des acquéreurs et des locataires
Plan de prévention du risque (PPR) chute de blocs
Commune de LOUVIERES
Fiche technique

Descriptif du risque chute de blocs

L'aléa, probabilité de l'apparition du phénomène, chute de blocs a été défini puis le plan de prévention du risque (PPR) a été élaboré.

Les niveaux d'aléa ont été déterminés selon 3 classes, le moyen, le faible et le nul à très faible.

Le zonage réglementaire du PPR a été défini comme indiqué ci-dessous :

Aléa	Espaces non urbanisés	Espaces urbanisés non protégés
Moyen	Zone Rouge	Zone B2 (bleu foncé)
Faible		Zone B1(bleu clair)

De manière très synthétique, les principes suivants ont été retenus :

- une zone rouge inconstructible,
- une zone bleue foncée constructible sous conditions,
- une zone bleue claire constructible.

Les consignes en cas de danger ou d'alerte

Pendant la crise il y a lieu :

- de fuir à l'extérieur du secteur exposé à la chute de blocs puis de s'informer auprès de la mairie
- de ne pas aller chercher les enfants à l'école.